

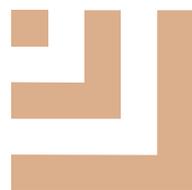


FÉVRIER 2024

# DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

**EN HAUTS-DE-FRANCE**

*Définitions, chiffres clés  
et témoignages*



# ÉDITO

La ressource que vous tenez entre vos mains est le fruit d'une co-construction entre l'équipe de l'Observatoire déchets-matières (Odema) et les signataires de la charte de partenariat. Un travail d'échanges, de regards croisés... pour être au plus proche de votre besoin : celui d'accéder à l'information (la bonne information, les données les plus pertinentes !) sur les Déchets ménagers et assimilés (DMA) en région Hauts-de-France.

Au-delà des chiffres clés, des définitions et d'un point sur la réglementation, ce sont des témoignages que vous trouverez : des retours d'expériences qui sont autant de ressources pour faire le point sur sa propre situation, et avancer. Découvrez ces exemples inspirants de solutions de prévention déployées sur notre territoire !

Mais ce n'est pas tout ! Cette publication a été pensée comme un véritable outil multimédia. Destinée aux élus, décideurs et techniciens, confrontés de près ou de loin à la thématique des déchets, elle se lit en format papier ou se consulte en ligne. Nous avons même élaboré une version « augmentée », avec la publication complète des interviews sur nos sites internet ainsi qu'une troisième inédite, pour celles et ceux qui veulent aller plus loin.

Bonne lecture et rendez-vous en ligne pour plus de contenus.

**Jean-Gabriel Delacroy**

Président du Cerdd

Secrétaire général pour les affaires régionales

**Aurore Colson**

Vice-présidente du Cerdd

Conseillère régionale des Hauts-de-France

Notre région compte depuis les années 1990 de nombreux pionniers sur le réemploi et les collectes sélectives. Les territoires sont aujourd'hui largement engagés dans des stratégies de gestion des DMA, partie intégrante d'une économie plus circulaire.

Le citoyen, par sa consommation responsable et son geste de tri, les collectivités locales, via leur compétence de gestion et leur animation territoriale, constituent des maillons essentiels de la chaîne d'économie de ressources matières. Les bénéfices environnementaux (économies de ressources, réduction des gaz à effet de serre...) s'articulent avec les enjeux d'ancrage d'activités économiques et d'emplois locaux.

La dynamique partenariale de l'Odema, engagée en 2022, permettra de mettre en visibilité les avancées, de partager les résultats clés obtenus et les réussites, et de situer les défis et leviers d'action.

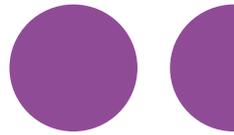
**Agnès Jacques**

Directrice régionale déléguée de l'ADEME

## L'ODEMA

Fondé en 2022 par l'État, la Région Hauts-de-France et l'ADEME, l'Observatoire déchets-matières (Odema) est un dispositif partenarial dont le portage juridique et technique a été confié au Centre ressource du développement durable (Cerdd). Les principaux objectifs de cet observatoire sont les suivants :

- ▶ Apporter de la connaissance sur les gisements déchets et matières (déchets traités devenus matière première secondaire) ;
- ▶ Produire des indicateurs permettant d'outiller la prise de décision des politiques publiques ;
- ▶ Centraliser et diffuser les bonnes pratiques pour favoriser leur essaimage en région.



# DMA, 3 LETTRES POUR UNE MULTITUDE DE RÉALITÉS

*L'écosystème de la production et de la gestion des Déchets ménagers et assimilés (DMA) est complexe. On vous aide à y voir plus clair au fil des pages de cette publication.*

Restes de repas, magazines, mégots, déchets de tontes, vêtements, piles usagées, appareils électroniques défectueux, bouteilles en verre, canettes, plastiques, gravats de démolition... : les éléments de cette courte liste répondent tous à la définition d'un Déchet ménager et assimilé (DMA). La diversité de ces déchets est frappante :

- ▶ **Par leur nature** : certains sont biodégradables (restes de repas, déchets de tontes...), d'autres recyclables (magazines, emballage en verre...), et certains encore sont considérés comme des déchets dangereux (mégots, piles, appareils électroniques...).
- ▶ **Par l'action qu'ils nécessitent de notre part** : dans quelle poubelle trier ou jeter ? Noire, jaune, bleue ou verte ?
- ▶ **Par leur mode de collecte et les acteur-rices associées** : en porte à porte ou en apport volontaire (déchetterie, borne spécifique, retour en magasin...) ? Collectés par le Service public de gestion des déchets (SPGD) ou par un éco-organisme dépendant d'une filière à Responsabilité élargie du producteur (REP) ?

Autre symbole de cette complexité : les coûts associés à leur gestion. Bien que les DMA ne représentent que 12% de la production totale française (déchets des ménages, des entreprises et de la construction), 62% des dépenses publiques de collecte et de traitement leurs sont dédiées\*.

Pour éclaircir le sujet, ce document comprend des définitions et un rappel sur les objectifs réglementaires concernant les DMA, ainsi que la présentation des premiers indicateurs régionaux produits par l'Odema sur la base de données collectées auprès des différents acteur-rices de l'écosystème (ADEME, collectivités, éco-organismes...)

● *Rendez-vous pages 4 à 7*

Et parce qu'on ne dira jamais assez que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! », ce document est aussi l'occasion de mettre en lumière des outils permettant de diminuer la production de déchets et/ou de favoriser leur tri. Direction l'Aisne puis l'Oise pour des retours d'expériences régionaux sur :

Le tri à la source des biodéchets

● *Rendez-vous pages 8 et 9*

La tarification incitative

● *Rendez-vous pages 10 et 11*

## COMMENT INTERAGIR AVEC L'ODEMA ?

- ▶ S'informer et trouver des données ?  
[www.cerdd.org](http://www.cerdd.org)  
[www.geo2france.fr/public/odema/](http://www.geo2france.fr/public/odema/)
- ▶ Une question, une remarque ?
- ▶ S'inscrire à la liste de diffusion ?
- ▶ Signer la charte de partenariat de l'Odema ?  
[odema@cerdd.org](mailto:odema@cerdd.org) • 03 21 13 52 97

# SIGLES ET DÉFINITIONS

Périmètres associés aux sigles DMA, OMA et OMR



## ON RÉCUPÈRE AUSSI

Les piles, les ampoules, les pneus, les médicaments, les cartouches d'encre, les déchets verts, l'électroménager, le mobilier, les ordinateurs...

\* Hors SPGD

- ▶ En déchetterie
- ▶ Auprès des revendeurs et commerçants\*
- ▶ Dans les bornes de collectes d'apport volontaire (associations, éco-organismes...)\*

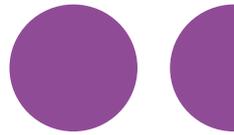
## DMA

**DMA** *Déchets ménagers et assimilés*  
Ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », correspondant aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) ou du secteur public, dont la nature, la composition et les quantités produites sont similaires à ceux produits par les ménages et qui peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

**OMA** *Ordures ménagères et assimilées*  
Regroupent les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives (verre, emballages et journaux-magazines, biodéchets hors déchets végétaux).

**OMR** *Ordures ménagères résiduelles*  
Part des déchets qui restent après les collectes sélectives (verre, emballages et journaux, magazines, biodéchets). Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

**SPGD** *Service public de gestion des déchets*  
Service en charge de la collecte des déchets et/ou des centres de tri et de traitement des déchets. Ces compétences communales sont déléguées aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

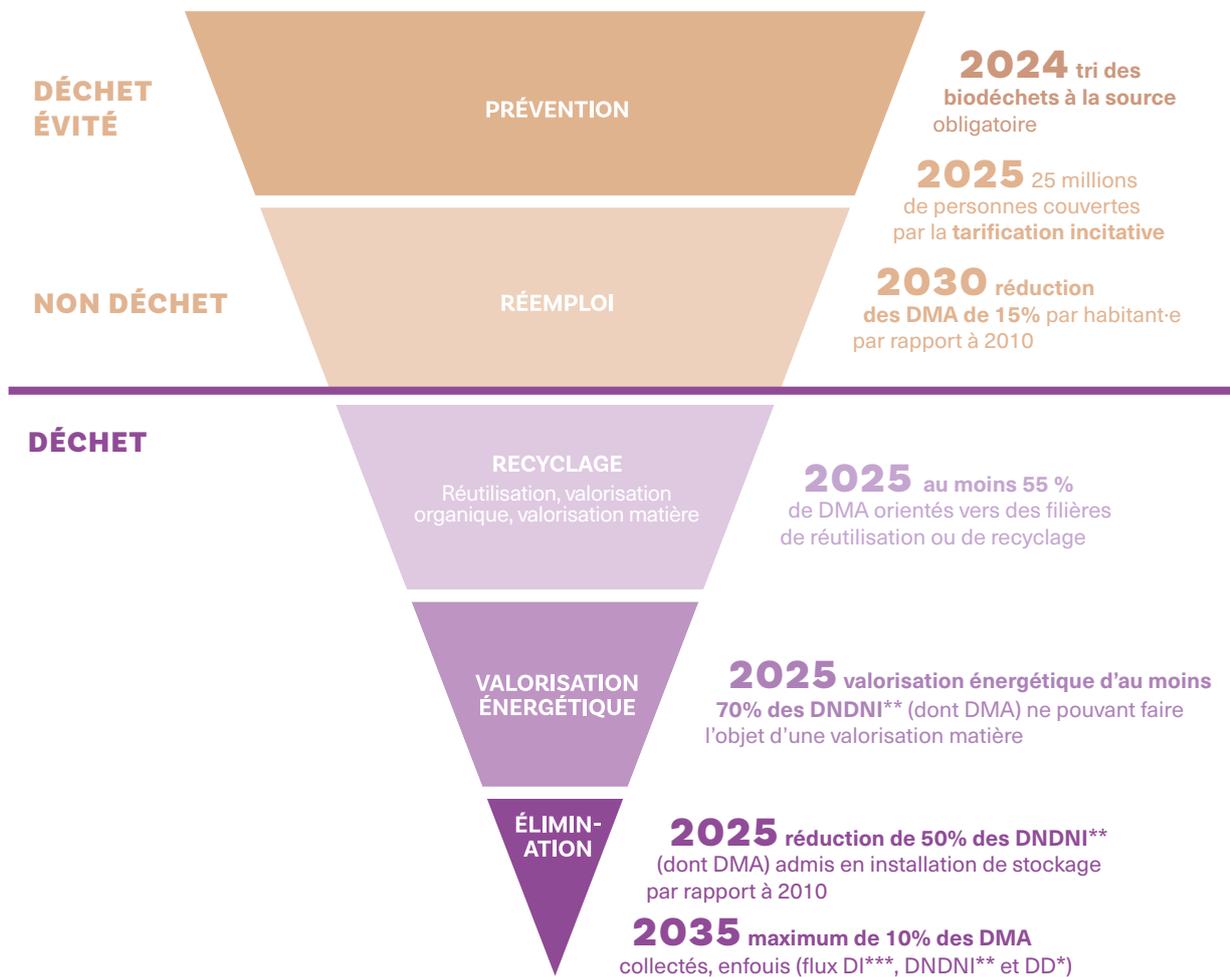


# QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Officiellement reconnue comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique, la **transition vers une économie circulaire** nécessite, entre autres, de progresser dans le domaine de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets. Ces derniers représentant un gisement de matière qui pourra, au moins pour partie,

être réinjecté dans le cycle économique. C'est cet objectif que traduit la **hiérarchie des modes de traitement des déchets** sur laquelle la législation française s'est appuyée pour fixer les jalons visant à mobiliser l'ensemble des acteur·rices de la gestion des déchets.

## Hiérarchie des modes de traitement et objectifs réglementaires nationaux relatifs aux DMA



### POUR ALLER PLUS LOIN

Rendu obligatoire en 2012, le **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** doit être rédigé à l'échelle de l'EPCI. Cet outil permet de mobiliser la population autour d'une ambition forte en matière de réduction des DMA.

### ET DANS LA RÉGION ?

En 2023, on ne dénombre que 24 PLPDMA\*\*\*\* dans la région des Hauts-de-France sur les 84 EPCI assurant a minima la compétence collecte.

\* DD : Déchets dangereux / \*\* DNDNI : Déchets non dangereux non inertes / \*\*\* DI : Déchets inertes  
 \*\*\*\* Source : Sinoe

# COLLECTE ET TRAITEMENT DES DMA EN HAUTS-DE-FRANCE

## LA COLLECTE DONNÉES 2021, SINOE



**COLLECTE EN DÉCHETTERIE PUBLIQUE**

**TONNAGES COLLECTÉS (HORS GRAVATS)**  
**1 112 005 t (185 kg/hab)**



**COMPOSTAGE PARTAGÉ**



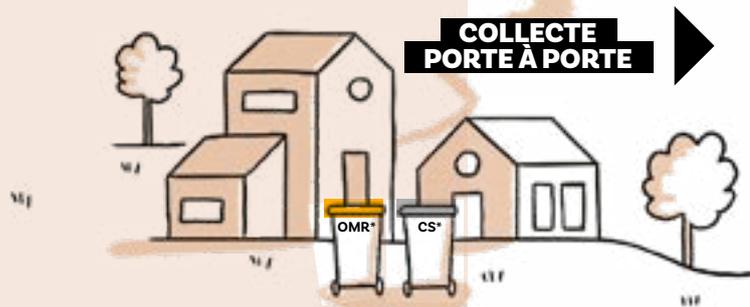
**COMPOSTAGE DOMESTIQUE**



**COLLECTE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**



**TONNAGES COLLECTÉS**  
**OMR\* :**  
**1 568 950 t (261,9 kg/hab)**



**COLLECTE PORTE À PORTE**



**CS\* :**  
**997 219 t (166,4 kg/hab)**

**ORIGINE INCONNUE : 28 832 t**

**TONNAGES TOTAUX DE DMA COLLECTÉS PAR LE SPGD**  
**3 707 006 t (619 kg/hab) en région**  
**36 997 073 t (547 kg/hab) au national**

**COÛT DU SPGD Coût aidé médian\*\***  
**101 €/hab en région**  
**104 €/hab au national**

**Population régionale ADEME 2021 :**  
**5 991 213 hab**

\* OMR : ordures ménagères résiduelles / CS : collectes sélectives

\*\* Coût restant à la charge de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) / Médiane des EPCI

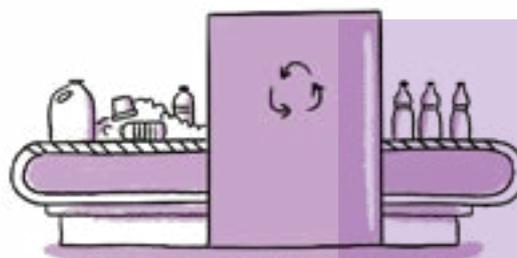
## LES OUTILS DE L'ODEMA

Retrouvez l'ensemble de ces données via l'outil «Visualisation des indicateurs» sur [www.geo2france.fr/public/odema/](http://www.geo2france.fr/public/odema/)

# LE TRAITEMENT DONNÉES 2021, SINOE

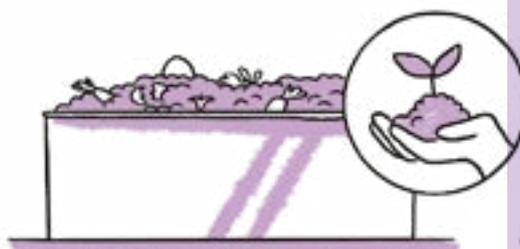
TONNAGES ENTRANTS

**VALORISATION  
MATIÈRE :**  
**1 033 923 t**

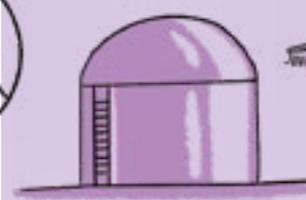


**APRÈS UNE ÉTAPE DE TRI  
RÉUTILISATION / RECYCLAGE**

**VALORISATION  
ORGANIQUE :**  
**761 572 t**



**COMPOSTAGE**



**DIGESTAT**



**BIOGAZ**

**MÉTHANISATION**

**VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE  
(TONNAGES DE DMA  
INCINÉRÉS\*\*):**  
**1 061 428 t**



**INCINÉRATION**

**TONNAGES DE DMA  
ENFOUIS EN ISDND\*\*\* :**  
**732 372 t**



**STOCKAGE**

**TRAITEMENT NON  
PRÉCISÉ : 117 711 t**

\*\*Hors Combustibles solides de récupération (CSR)

\*\*\*ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

Dans le cadre de cette publication, la mention «DMA» renvoie à la part des Déchets ménagers et assimilés collectés par le Service public de gestion des déchets.

# TRI DES BIODÉCHETS : LE LAONNOIS CHOISIT LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est déjà une réalité depuis plusieurs années sur certains territoires de la région. C'est le cas dans l'Aisne, pour les 150 communes desservies par le SIRTOM du Laonnois (Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères). Retour d'expérience sur la mise en place de ce dispositif avec une partie des équipes du syndicat : Fabienne Wast, directrice générale des services, Jonathan Roettger, responsable de la pré-collecte, des bacs et composteurs, chargé de la prévention et de la communication, Émeline Bister, responsable déchetteries et collecte en points d'apport volontaire et David Colombo, responsable d'exploitation.

**1** COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



**3** COMMUNAUTÉS  
DE COMMUNES



**87 745**  
HABITANT·ES

**150**  
COMMUNES  
DESSERVIES

SUPERFICIE  
**1 363** KM<sup>2</sup>

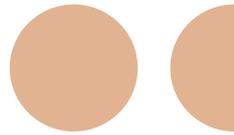


Le **SIRTOM du Laonnois** est un syndicat mixte de **collecte des déchets**, dont le territoire couvre d'est en ouest 20% du département de l'Aisne, ce qui représente 87 745 habitant·es. Il collecte les Ordures ménagères résiduelles (OMR) et le tri sélectif en porte à porte sur la majorité de son territoire. Pour les habitats collectifs de Laon, la collecte est assurée grâce à un réseau de points d'apport volontaire. Pour tous·tes, le verre est collecté en points d'apport volontaire.

La gestion des 11 déchetteries du territoire lui revient également, de même que la prévention, la communication auprès de la population et la maintenance du matériel de tri et de collecte. **Le traitement** des déchets a été confié à **Valor'Aisne** (syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) en 2003 pour la collecte et en 2017 pour les déchetteries.



David Colombo, Fabienne Wast, Jonathan Roettger et Émeline Bister



### Zoom sur la gestion des biodéchets

Au début des années 2000, les collectes de tri sélectif se démocratisent en France et ce service se déploie également sur le territoire du SIRTOM, mais avec une spécificité. En plus des poubelles « OMR » et « tri sélectif », une 3<sup>ème</sup> poubelle fait son apparition : un bac marron de 140 litres pour la **collecte des biodéchets** (déchets verts et déchets alimentaires).

À l'usage, il apparaît que le besoin de la population n'est pas une collecte des biodéchets concernant les déchets alimentaires et les déchets verts, mais uniquement une collecte de ces derniers. En effet, les bacs marron en sont remplis à 95%, les 5% restants étant des déchets alimentaires dont la présence est un frein au bon fonctionnement de la plateforme de compostage.

Par ailleurs, «*la collecte de biodéchets coûte très cher par rapport aux volumes collectés*», nous explique Jonathan Roettger, responsable de la pré-collecte, des bacs et composteurs, chargé de la prévention et de la communication. La logistique pour le nettoyage et la désinfection des bacs entre chaque collecte est une contrainte supplémentaire.

La collecte des biodéchets prend donc fin au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la base de ces constats et à la suite d'une étude qui a permis l'optimisation du service. Elle concerne désormais **uniquement les déchets verts** et la fréquence de ramassage est revue à la baisse : d'une collecte hebdomadaire sur toute l'année, les équipes du SIRTOM passent maintenant une semaine sur trois entre avril et novembre.

## « UNE COLLECTE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES SUR UN TERRITOIRE RURAL, CE N'EST PAS FORCÉMENT LE PLUS PERTINENT. » JONATHAN ROETTGER

Pour accompagner ces changements, les agents du SIRTOM sont allés à la rencontre des usager·ères par une campagne de porte à porte. Ce qui a permis une bonne adhésion du public.

Pour les restes alimentaires, le **compostage de proximité** est la solution privilégiée. Dès 2008, le SIRTOM a démarré la **distribution gratuite** d'un composteur individuel pour chaque foyer qui en faisait la demande. Au 31 décembre 2022, près de 56% des habitations individuelles en sont équipées.

L'**objectif 2024** du SIRTOM est de rendre accessible le tri des biodéchets à **100% des foyers** de son territoire. Avec environ 24% d'habitations verticales ou sans jardin, cela passera aussi par le déploiement du compostage partagé. Plus de 200 sites répartis sur l'ensemble du territoire sont déjà identifiés et leur mise en place programmée.

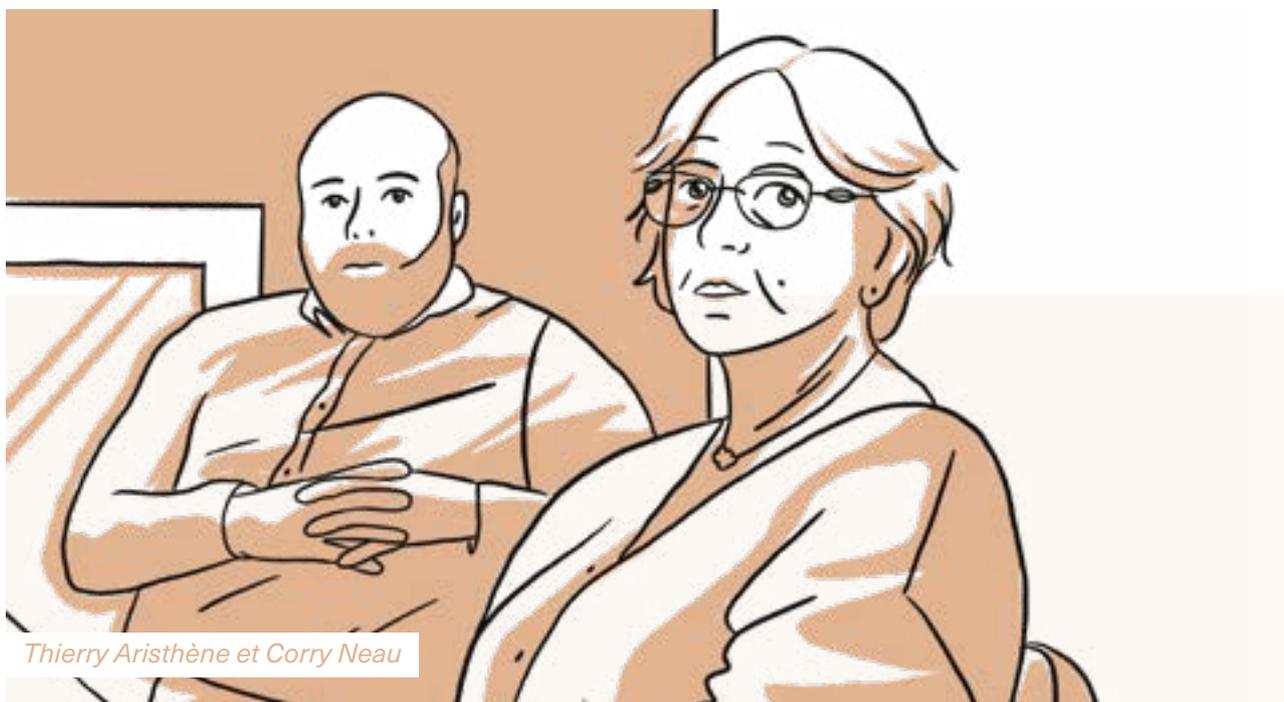
► Engagements, projets 2024, infographies... Retrouvez la version complète de cet entretien en ligne : [www.cerdd.org/Odema](http://www.cerdd.org/Odema)

### POUR ALLER PLUS LOIN

Les biodéchets représentent encore près de 33%\* de nos poubelles grises (Ordures ménagères résiduelles). Leur tri à la source, notamment via le compostage domestique, est un levier précieux pour atteindre en 2030 l'objectif de réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15% par habitant·e par rapport à 2010.

\*ADEME 2021/03, MODECOM 2017 - Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés





Thierry Aristhène et Corry Neau

## DÉJÀ HUIT ANS DE TARIFICATION INCITATIVE AU CŒUR DE LA FORÊT DE CHANTILLY

Les premières études sur la tarification incitative (redevance ou taxe) mettent en avant des retombées positives tant sur les quantités d'Ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées que sur le coût du Service public de gestion des déchets (SPGD). La tarification incitative apparaît donc comme un outil particulièrement intéressant pour améliorer le tri et prévenir la production des OMR. Direction Chantilly au cœur de la Communauté de communes de l'aire cantilienne (CCAC), dans l'Oise, pour un retour d'expérience local.



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
SEMI-URBAINE



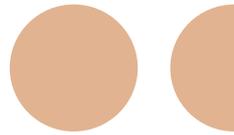
46 345  
HABITANT·ES  
11 COMMUNES



43%  
D'HABITAT  
COLLECTIF

Représentée par des élu-es convaincu-es et passionné-es, avec comme ligne de conduite l'écoute et le dialogue avec les habitant-es, la **Communauté de communes de l'aire cantilienne (CCAC)**, dans l'Oise, est reconnue comme un territoire précurseur en matière de gestion des déchets. Cet engagement a été formalisé en 2020 lors de l'approbation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Forces vives de cette dynamique, **Corry Neau**, vice-présidente en charge de l'environnement et de la transition écologique, conseillère départementale et vice-présidente du Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO), et **Thierry Aristhène**, responsable du pôle aménagement, mobilité et transition écologique de la CCAC, partagent avec nous leur expérience sur un pilier de leur action : la redevance incitative.



## Retour d'expérience sur la mise en place de la tarification incitative

La réflexion sur la mise en place de la redevance incitative au sein de la CCAC débute en 2010 sous l'impulsion de sa vice-présidente, convaincue qu'il s'agit de la solution la plus **équitable** pour financer le service de collecte des déchets. «*Pour qu'un tel projet voit le jour, il faut que tout le monde soit partant !*», souligne l'élue qui a veillé dès le début à ce que les différent-es représentant-es du territoire **portent et défendent** le projet de la communauté de communes.

Commencent alors les phases d'études, de rencontres et d'échanges avec la population, visant à identifier les cas particuliers à traiter sur le territoire pour créer le service de collecte qui conviendra au plus grand nombre.

En 2014, alors que les bacs pucés ont été distribués et la communication lancée, quatre nouvelles communes rejoignent l'aire cantilienne. Pour permettre l'intégration de ces communes au projet, le déploiement de la redevance est repoussé et c'est finalement en 2016 que débute la facturation.

De 2014 à 2016, un système de **facturation à blanc** est mis en place et des factures simulant le coût à venir du service sont adressées aux usager-ères à titre informatif (pas de paiement attendu). Cet **outil pédagogique** favorise une meilleure transition entre la taxe d'ordures ménagères et le

**« LE PLUS IMPORTANT EST D'ÊTRE PROCHE DES HABITANT·ES, D'ÊTRE À LEUR ÉCOUTE ET SURTOUT DE LEUR RÉPONDRE. » CORY NEAU**

nouveau système de redevance incitative. La facturation à blanc permet également de détailler les services couverts par la **part fixe** (l'abonnement) et les facteurs influençant le calcul de la **part variable** (facturation du bac gris).

Malgré ces efforts, lors du lancement, environ 1 000 appels téléphoniques, courriers et mails sont adressés à la collectivité au sujet de cette nouvelle redevance. Les équipes chargées du projet mettent un point d'honneur à répondre aux interrogations et aux inquiétudes de chacun·e. Et cela paie ! En 2022, la CCAC a collecté **153 kg/hab** d'OMR contre une moyenne nationale de **247 kg/hab** (en 2021, dernières données disponibles).

► Suivi de l'évolution des tonnages depuis 2009, souhaits pour l'avenir... Retrouvez la version complète de cet entretien en ligne : [www.cerdd.org/Odema](http://www.cerdd.org/Odema)

► **Exclusivement en ligne !** Un article faisant le lien entre la pollution plastique maritime et le retour d'expérience opérationnel du Portel, commune littorale du Pas-de-Calais : [www.cerdd.org/Odema](http://www.cerdd.org/Odema)

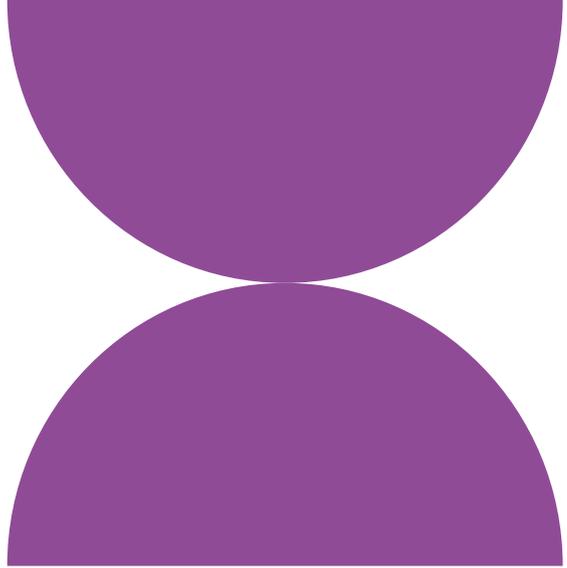
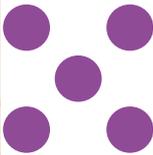
## POUR ALLER PLUS LOIN

En moyenne, la mise en place d'une Tarification incitative (TI) permet de :

- Réduire le coût du Service public de gestion des déchets (SPGD) : le coût aidé (restant à la charge de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)) médian passe de 92 €/hab sans TI à 79 €/hab avec TI\*.
- Réduire de 37%\* environ la quantité d'Ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées\*.

\* ADEME 2022/05, Référentiel des coûts du service public de gestions des déchets en France métropolitaine, données 2018





### Cerdd, Février 2024

Direction de publication : Emmanuel BERTIN (Cerdd) • Rédaction : Ariane PONS (Cerdd), Mathilde TERNISIEN (Cerdd) • Consolidation des données : Jean-Baptiste DESBAS (Géo2France) • Coordination et relecture : Laura BÉHEULIÈRE (Cerdd) et Anastasia IVANOVSKY (Cerdd) • Conception graphique : Mes voisins

### Remerciements pour leur contribution :

Les signataires de la charte de partenariat et participant-es à l'atelier de co-construction du 5 juin 2023 : Pierre BRANCIARD (Cerdd), Magdalène DELEPORTE (Ville de Roubaix), Jean-Michel FOUQUET (Région Hauts-de-France), Thomas GRANDIDIER (CALL), Séverine HERMANT (MEL), Arnaud HOUTTEMANE (Douaisis Agglo), Jean-François MONTAGNE (CUD), Thibault PFEIFFER (Ville de Roubaix), Simon POLICANTE (CUD), Thierry ARISTHÈNE et Corry NEAU (Communauté de communes de l'aire cantilienne), Emeline BISTER, David COLOMBO, Jonathan ROETTGER et Fabienne WAST (SIRTOM du Laonnois), Pierre COPPIN et Marion DARCY (Commune du Portel) et Mel CONSTANT (Université de Lille) pour le temps accordé et la qualité de nos échanges.

Les membres du COTEC et du COPIL de l'Odema : L'État, la Région Hauts-de-France et l'ADEME.

«Transformer notre monde», c'est l'ambition de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Ce programme rassemble 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, transversaux et interdépendants. Il marque l'urgence d'accélérer et d'intensifier les transitions de nos sociétés. Cette publication y contribue, et plus particulièrement aux ODD suivants :



Site du 11/19  
rue de Bourgogne  
62750 Loos-en-Gohelle  
03 21 08 52 40  
contact@cerdd.org  
www.cerdd.org



Nos autres sites Internet  
www.observatoireclimat-hdf.org  
www.plusdeuxdegrés.org  
www.transitions-economiques.org

Impression : L'imprimerie partagée



**Autres financeurs du Cerdd et membres de l'Assemblée Générale :** Amiens Métropole, Conseil Départemental du Nord, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Communauté d'Agglo Lens-Liévin, Douaisis Agglo, Communauté urbaine de Dunkerque, EDA, Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, GRDF, Métropole Européenne de Lille, MRES, Syndicat d'Énergie de l'Oise, URCPiE.